

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTION SOCIALE.

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

04/204 DU 27/03/84

LE DÉCRET N° _____/MTPS/DGTFP/DEF. SIE/AS

portant intégration et nomination de cer-
tains Agents dans les cadres de la catégorie
A hiérarchie I des services Sociaux
(Enseignement) en tête NKOUNKOU André

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

ART. 1 :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°25/80 du 13.II.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n°67/304/MT/DGT/ du 2.9.1967 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire abro-
geant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du dé-
cret n°64/165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de
l'Enseignement;
(/u le décret n°62/150/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n°62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant
statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n°63/61/FP.BE du 26.5.1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 et 8;
(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements;
(/u le décret n°74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n°79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n°80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le rectificatif n°81/O16 du 26.1.1981 au décret n°
80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres;
(/u le décret n°81/O17 du 26.1.1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n°83/520 du 3.5.1983 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres;
(/u la lettre n°1201/MEN-DGAS-DPAA-SP du 5 DEC 1983
du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant
les dossiers de candidature constitués par les intéressés;

DECRETE :

..../....

YH

ARTICLE IER:- En application des dispositions du décret n°67/304/MT.DGT du 2.9. 1967 susvisé certains agents dont les noms suivent titulaires de la licence Es Lettres section: Philosophie obtenue à l'Université Marien NGOUABI (session de Septembre 1982) sont intégrés dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) et nommés au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790:

- NKOUNKOU André, né le 10 Août 1955 à Abala
- MPELE Jean-Peul-Étre, né le 10 Décembre 1958 à Pointe-Noire
- MOBOTO Nicolas, né le 7 Octobre 1955 à Bodouango

ARTICLE 2:- Les intéressés sont mis à la disposition du Ministère de l'Éducation Nationale.

ARTICLE 3:- Le présent décret qui prendra effet pour compter du 3 Octobre 1983 date effective de prise de service des intéressés à la rentrée scolaire 1983-1984, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 27 MARS 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Éducation
Nationale,

Antoine NEINGA OBA.

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.

Le Ministre des Finances,

Dernard COMBO MATSIONA.

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.

APPLIATIONS:

- JORPC.....1
- DC/FPF/DFP.....3
- DFP/DST.....3
- D.G.P.....3
- D.C.F.....4
- REN.....6
- DOSSIERS.....9
- INTERESSES.....3
- SGCM/BC.....2